



AUTORISATION PARENTALE

DE PRISE DE VUES D'UN MINEUR

ET D'UTILISATION DES IMAGES LE REPRESENTANT

Je - Nous soussigné(e)(s).....(Père - mère - tuteur légal)

Demeurant.....

Et.....(Père - mère - tuteur légal)

Demeurant.....

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant :

.....

Demeurant

Ci-après désigné par « l'enfant »

Autorise - autorisons la Section des Jeunes – Sapeurs Pompiers du Granier à photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant.

Déclare - déclarons céder à titre gracieux au la Section des Jeunes – Sapeurs Pompiers du Granier pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser l'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par ladite association ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

La Section des Jeunes – Sapeurs Pompiers du Granier s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.**

Fait à, le.....

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.*

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :

Section des Jeunes Sapeurs – Pompiers du Granier – Association Loi 1901 - Place de la mairie 38530 Chapareillan